EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, March 11, 1987

• 1529

Le président: À l'ordre!

Je m'excuse de tenir une réunion à 15h05, un mercredi, alors que la période des questions devait se terminer à 15h05. Ce n'est pas facile.

J'ai été informé il y a quelques minutes qu'un groupe de 12 à 15 collèges de la région de Québec était ici. Ils veulent sensibiliser les parlementaires sur la notion de la paix. Vous comprendrez que je me sentais un peu engagé et responsable, comme membre du Parlement de la région de Québec, d'assister à cette brève manifestation.

M. Quellet: Une autre manifestation!

Le président: Oui, mais très pacifique, celle-là. J'espère que mon collègue, M. Ouellet, m'excusera même s'il avait obtenu mon consentement et celui du greffier pour devancer la réunion de quelques minutes. Monsieur Ouellet.

• 1530

Mr. Ouellet: Let us go.

Le président: Selon le règlement 93(2), je dois de déposer la lettre provenant du Président de la Chambre qui confirme ma nomination au poste de président du Comité législatif du Projet de loi C-21.

Avec votre permission, je ne la déposerai pas aujourd'hui. Je l'ai reçue il y a quelques jours. Mais on a oublié de l'apporter ici. Je pourrai la déposer à une prochaine rencontre. Vous pouvez me croire. J'ai cette lettre en main. Elle est signée par le Président.

L'ordre de renvoi se lit comme suit:

Il est ordonné que le Projet de loi C-21, Loi soustrayant certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, abrogeant la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit référé à un comité législatif.

On n'a pas besoin de proposition sur ce point. C'est uniquement de l'information.

En conformité avec la décision du Bureau de régie interne du 29 octobre 1986 en ce qui concerne l'impression de fascicules de comités:

J'ai besoin d'une motion sur ce point.

On m'informe qu'à moins de cas particuliers, 750 exemplaires devrait satisfaire à toutes les attentes. Quelqu'un est-il prêt à proposer l'impression de 750 exemplaires?

Monsieur Redway, invoquez-vous le Règlement?

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 11 mars 1987

The Chairman: Order please!

I would like to apologize for holding a meeting at 3.05 p.m., on a Wednesday, when Question Period was to end at that time. It is not easy.

I have just learned a few minutes ago that a group of 12 to 15 colleges from the Quebec region was here. They want to educate parliamentarians on the principles of peace. You understand that, as a Member of Parliament for the Quebec region, I felt somewhat committed and that I had a responsibility to attend this short meeting.

Mr. Ouellet: Yet another meeting.

The Chairman: Yes, but so pacific. I hope, that my colleague, Mr. Ouellet, will forgive me, although he had got my approval and that of the clerk in order to move the meeting up a few minutes. Mr. Ouellet.

M. Ouellet: Allons-y.

The Chairman: In accordance with Standing Order 93(2), I must table the letter from the Speaker of the House confirming my appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-21.

But with your permission, I will not table it today. I received it a few days ago, but someone forgot to bring it today. I could table it at some future meeting. Trust me. I do have the letter in hand, and it is signed by the Speaker.

The Order of Reference is as follows:

Ordered, that Bill C-21, an Act to exempt certain shipping conference practices from the provisions of the Competition Act, to repeal the Shipping Conferences Exemption Act, 1979 and to amend other Acts in consequence thereof, be referred to a legislative committee.

We do not need a mover on this point. It is purely for information purposes.

In accordance with the decision of the Board of Internal Economy of October 29, 1986, regarding the printing of committee issues. . .

I need a motion on this item.

I am told that, except for special circumstances, 750 copies should fulfill the demand. Could someone move for the printing of 750 copies?

Mr. Redway, is this on a point of order?